Dialogue
organe de l'a.s.b.l.
Dialogue des Peuples

Pauvres, mais honnêtes, nous paraissons quand nous pouvons, et notamment le mercredi 14 septembre 2011

Le temps se gâte sur les élections congolaises (et africaines...)

38

Truquage : Mode d'emploi

Il n’y a pas de fumée sans feu

Il y a dans la politique africaine de ces dernières années un fait à répétition, que je n’ose appeler un « gag à répétition », car les résultats en sont funèbres plutôt que rigolos.

Ce fait à répétition, c’est l’accusation répétée de « fraude » ou de « truquage » lors d’élections. Certes, lorsque cela aboutit à des échanges sur Internet, cela se présente souvent de façon élucubrée ou farfelue. Surtout, les histoires qu’on y raconte ressemblent souvent à des gâteaux confectionnés par de mauvais pâtissiers : on n’y regarde pas à rajouter ne couche de crème, puis encore une autre. A l’arrivée, c’est indigeste et l’on se perd dans la confusion entre l’essentiel et l’accessoire, entre le fait avéré et confirmé et le vague ragot.

Hausser simplement les épaules n’est en rien répondre à la réoccupation, tout de même légitime, de ces gens. Et la fréquence de ces accusations ne laisse le choix qu’entre deux manières de les considérer. Ou bien, on les prend au sérieux. Ou bien l’on décrète qu’une épidémie d’un nouveau genre sévit en Afrique subsaharienne, déterminant chez ses habitants, dans une proportion jusqu’ici inconnue dans l’histoire, une paranoïa collective. Dans cette dernière hypothèse, la convocation en urgence d’une conférence mondiale des plus grandes figures de la psychiatrie s’imposerait. Ce serait là une solution extrêmement couteuse, et il serait raisonnable, avant d’en arriver là, d’examiner si l’on ne peut pas se contenter de la première réponse.

Admettons donc, non pas qu’il faille considérer comme vérité d’évangile n’importe quelle élucubration circulant sur la Toile, mais simplement que le désenchantement et le scepticisme des Africains devant les résultats électoraux de ces dernières années pourraient bien avoir quelque raison d’être. Qu’en résulte-t-il ? Tout simplement que l’Afrique ressent les mêmes frustrations que le reste du monde devant la démocratie représentative et élective. Peut-être est-elle simplement plus virulente ou véhémente qu’ailleurs parce que les Africains y avaient cru comme à une Panacée et que leur réaction est à la mesure de leurs espoirs déçus. Il faut tout de même remarquer que les soupçons (terme lénitif et poli, car dans bien des cas il s’agit de certitudes) de fraudes aux élections, de même qu’un certain scepticisme sur a liberté de l’électeur dans un système où l’information tient de plus en plus le rôle d’un appareil de mise en condition de l’électeur, ne sont pas l’apanage de l’Afrique et se rencontrent largement en Europe et aux Etats-Unis. Et il y a une large convergence, en l’occurrence, entre les gens qui s’interrogent. Au Nord come au Sud, les inquiétudes portent surtout sur la fiabilité des systèmes informatisés intervenant dans le processus électoral.

Dans des dossiers précédents, nous avons déjà abordé le sujet de la mise en condition de l’opinion par les médias, des inégalités quant à l’accès aux médias qui handicapent certains partis, etc… Cette mise en condition influence bien sûr les élections. Mais cette influence passe par l’esprit de l’électeur en lui faisant émette un vote qu’il croit libre et qui n’est que conditionné. Cela mérité certainement une attention critique dans le cadre d’un débat sur la démocratie élective en général. Mais ce n’est pas, à proprement parler, une fraude ou une tricherie électorale, puisque le vote est bien émis spontanément par l’électeur. Ce qui nous intéresse ici ce sont les mécanismes divers par lesquels on peut arriver à fausser, déformer, voire même inverser les votes émis ou à en introduire de fictifs, de manière que, finalement, le résultat officiel de l’élection s’écarte des votes réellement émis. C’est cette déformation qui constitue la fraude. Et nous la considèrerons comme telle, même quand elle se produit dans les limites de la légalité.

Petites magouilles parfaitement légales

En démocratie, on cherche en principe à ce que le résultat des élections reflète, aussi exactement que possible, le vote des électeurs.

Dans la pratique, cette correspondance parfaite est impossible. On pourrait comparer le problème qui se pose aux législateurs à celui que rencontrent les cartographes devant dessiner un planisphère. Demander à quelqu'un de représenter exactement, sur un rectangle plat, des formes qui dans la réalité sont inscrites sur une boule ne peut se faire qu'en acceptant un certain nombre de déformations. De la même manière, les modalités pratiques du vote, les calculs nécessaires pour traduire les résultats d'un vote ne vont jamais sans introduire quelques distorsions, malgré la bonne foi des opérateurs.

Par exemple, il faudra toujours faire une cote mal taillée conciliant imparfaitement l'égalité de principe entre les citoyens et la nécessité de représenter toutes les régions du pays, y compris celles où le peuplement est faible. Cela mène fatalement toujours à accepter un certain nombre d'élus choisis par peu d'électeurs, cependant que les électeurs des régions urbaines et industrielles doivent être très nombreux pour décrocher la même représentation. L'égalité entre régions est donc obtenue en faisant un peu entorse à l'égalité entre citoyens.

Autre exemple : le choix entre les élections majoritaires à un ou deux tours. Le tour unique avantagera presque toujours le sortant mais lui confèrera, si les candidats sont nombreux, la légitimité douteuse d'être élu par une minorité. Le second tour assure une pleine légitimité mais expose au risque d'une coalition négative, l'union ne se faisant pour un candidat qu'afin de se débarrasser de l'autre.

Opter pour l'une ou l'autre de ces déformations plutôt que pour une autre est en général motivé par un avantage que l'on recherche dans l'intérêt de tous. Pour prendre encore un exemple : opter pour des élections au scrutin majoritaire donne une image déformée du pays en éliminant les petits partis, mais dégage des majorités claires, souvent absolues, qui facilitent le travail du gouvernement. Le proportionnelle donne une image bien plus exacte, mais favorise la multiplicité des partis et contraint ainsi à former des gouvernements de coalition. La France a choisi le premier système, la Belgique, le second, sans pour cela que l'on puisse dire que l'un de ces pays est plus ou moins démocratique que son voisin.

Mais, bien sûr, même si ces règles sont fixées, au départ, en vue du bien commun, elles ont de répercussions sérieuses sur le plan politique. Par exemple lorsque, pour assurer une représentation de toutes les régions du pays, on exige beaucoup plus de votes par siège dans les circonscriptions urbaines que dans celles qui sont rurales, on désavantage les partis de gauche, qui ont leur électorat naturel dans les zones industrielles urbaines. Et l'on expose aussi les partis à la tentation de faire de la démagogie en zones rurales, là où les voix pèsent très lourd, parce qu'il y en a peu. Ceci est fort loin de se limiter à l'Afrique, où il existe bien sûr une forme particulière de démagogie populiste, ruraliste et tribaliste à l'usage de l'électeur de brousse, mais se sent jusque dans les présidentielles américaines, où l'on a grand soin de flatter dans le sens du poil les électeurs des états agricoles du Middle West.

Ce fait est à l'origine de nombreux actes que l'on ne peut pas vraiment appeler des fraudes ou des tricheries. Car, bien sûr, il est toujours tentant, pour ceux qui sont au pouvoir, de modifier ces contraintes inévitables de manière qu'elles tournent en leur faveur. Certes, de tels actes restent légaux, puisqu'ils sont décidés par des assemblées régulièrement élues et dans les formes prévues par la loi. On ne peut vraiment parler de fraude, puisque les innovations ainsi introduites s'appliquent à tout le monde. Mais lorsqu'on change, même légalement, les règles du jeu, peu avant de commencer la partie, on envoie un signal qui n'est pas vraiment celui du « fair play ». Et, inévitablement, le peuple est amené à se demander si,

après avoir tant fait dans le domaine de ce qui est légal, ceux qui paraissent si attachés au pouvoir ne vont pas aussi aller au-delà, dans le domaine de l'illégalité et de la fraude proprement dite. Des gouvernements qui sont en général arrivés au pouvoir en proclamant leur foi dans la démocratie élective et leur volonté de respecter les règles de celle-ci font planer les pires soupçons, sur la crédibilité même des élections. Ils scient la branche sur laquelle ils sont assis.

Or, le tripotage constitutionnel de dernière minute est devenu une pratique courante en Afrique. Et malheureusement les cas où il s'est trouvé un mouvement d'opinion suffisamment fort pour défendre la Constitution et faire avorter ces tentatives sont peu nombreux. En général, on laisse tranquillement le président sortant faire le ménage dans les textes qui le gênent, au son de quelques lamentations de principe. Ne parlons même pas de la RDC, où il s'est moins agi de faire le ménage que de niveler le terrain au bulldozer. Les amateurs de photomontage ne s'y sont pas trompé et ont publié des images du Président déchirant la Constitution.

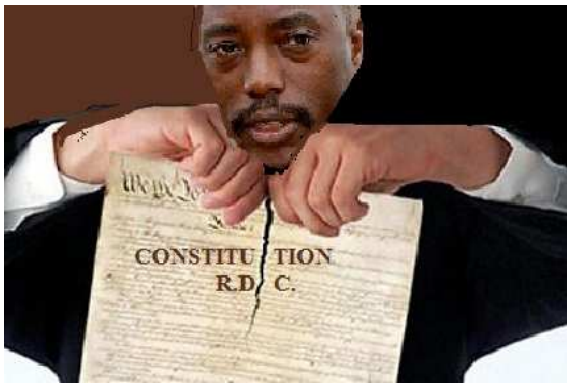

A côté de ces tripotages qui concernent les textes de loi s'appliquant à toutes les élections et à tous les candidats, il arrive que l'on en fasse « sur mesure pour permettre ou pour interdire des candidatures souhaitées ou redoutées. Cela peut concerner une limite d'âge, ou carrément l'exclusion de certains candidats. Laurent Gbagbo avait ainsi conquis la présidence ivoirienne en excluant du scrutin Konan Bedie et Alassane Ouattara, ses deux seuls véritables concurrents.

Il existe encore d'autres possibilités d'influencer les résultats du vote par l'intermédiaire de la réglementation. Dans bien des cas, l'on connaît des aires géographiques où l'on vote « mal », soit parce que ce sont des quartiers pauvres, où vivent des gens qui ont tout à espérer d'un changement, soit parce que ce sont des zones peuplées de nombreux congénère d'un candidat qui ne bénéficie pas de la sympathie des organisateurs des élections. Il est possible d'y ouvrir moins de bureaux de vote, de perdre du temps avec des « formalités de dernière minute », bref d'imposer aux électeurs une longue attente qui en découragera ne bonne partie. L'Afrique s'y prête très bien : l'attente se passera presque fatalement soit sous un soleil écrasant, soit sous une pluie torrentielle et battante, donc dans des conditions à vous dégouter de faire la file. On peut encore « corser » la sauce en imposant un couvre-feu qui raccourcira d'autant la durée pendant laquelle on pourra voter.

Ces procédés présentent un grand avantage : ils ne nécessitent aucune manipulation, contrairement à la fraude proprement dite.

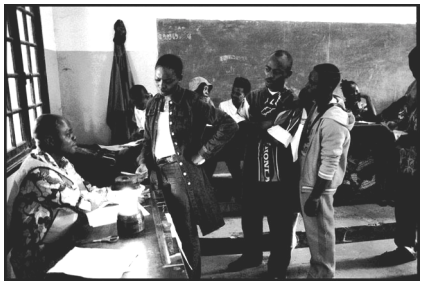

La fraude proprement dite

Jusqu'ici, nous avons examiné des pratiques qui ne sont pas bien belles moralement, qui n'ont avec l'honnêteté que des rapports fort lointains et qui ne donnent certes pas envie de se lier d'amitié avec des hommes politiques. Mais si elles ne sont pas bien belles, si elles créent même une ambiance détestable de nature à nuire fortement à la crédibilité des élections, elles ne sont pas de la fraude. Celle-ci se définit comme tous les processus ayant pour objet d'influencer le résultat d'élections, de façon à garantir ou favoriser un résultat voulu. Toutes les sociétés utilisant le système des votes sont confrontées au problème, et cherchent à s'en prémunir. Le succès en la matière est une condition pour se prévaloir du label démocratique.

La fraude électorale peut trouver un point d'application à chaque élément du scrutin : la campagne électorale dont la propagande (qu'il faut distinguer de l'information), incluant l'affichage et les professions de foi des candidats, l'organisation des bureaux de votes et du scrutin, dont les bulletins de vote, les listes électorales, le décompte des voix ou dépouillement, avec la fameuse pratique du bourrage d'urne, la publication des résultats. Ces pratiques se déclinent, si l'on peut dire, en deux modes, suivant que l'on a affaire à un vote partiellement ou totalement informatisé.

Nous avons déjà évoqué les campagnes électorales dans les numéros précédents de notre série sur les élections. Nous n'y reviendrons donc pas. Il en ira de même en ce qui concerne la proclamation des résultats. Les numéros que nous avons consacrés à la présidentielle ivoirienne de 2010, où cet aspect fut l'un de ceux sur lesquels l'on s'est abondamment battus, contiennent à peu près tout ce qui peut se dire à ce sujet.

Nous nous occuperons avant tout de trois aspects particulièrement sensibles en Afrique, qui se retrouvent dans la plupart des contentieux électoraux : l'enrôlement des électeurs, le dépouillement et l'intervention de l'informatique dans le décompte, souvent connu sous le nom de « problème du serveur central ».

L'enrôlement et la question des « faux électeurs »

C'est probablement la question qui fait le plus de bruit. Et il y a à cela une raison fort simple. Contrairement à ce qui se passe dans les pays développés, les pays africains connaissent imparfaitement leur population. Toute opération électorale commence donc par une gigantesque opération d'enregistrement des électeurs.

Et le problème qui est à l'origine de la rumeur incessante concernant les « faux électeurs », c'est que les listes électorales dans bien des cas devaient être dressées à partir de zéro, plus qu'elles n'avaient besoin d'une simple mise à jour. Moins le pays disposait de

recensements fiables, plus le problème était gros et plus la rumeur s'enflait. Il est donc naturel qu'elle ait pris des proportions colossales en RDC.

Les « faux électeurs » sont toutes les personnes qui, n'ayant pas le droit de vote, se trouvent néanmoins inscrite sur les listes électorales.

Suivant les pays et les législations, cela concerne différents ensembles de personnes. Dans certains pays, les militaires ont le droit de voter, dans d'autres non. En RDC, la nationalité est dite « une et exclusive » et les gens (une bonne partie de la diaspora) qui en nt acquis une autre ne devraient ni voter ni être éligible, ce à quoi il y a beaucoup d'entorses. Par contre, d'autres catégories sont universelles : les condamnés déchus de leurs droits civiques, les mineurs d'âge et les résidents étrangers non naturalisés. Evidemment, plus les possibilités de recouper les renseignements fournis au moment de l'enrôlement avec d'autres fichiers sont difficiles, plus ce genre de tripotages se trouve facilité.

Il s'agit en fait d'une version africaine de cette méthode de fraude qui a eu son heure de célébrité en Europe sus le nom de « vote des morts ». Il s'agissait alors de profiter du fait que des électeurs portés sur les listes (les personnes récemment décédées mais non encore rayées - d'où le nom de la combine- les vieillards et les handicapés incapables de bouger de chez eux, les personnes ayant récemment quitté la commune) ne viendraient certainement pas voter, pour leur attribuer un vote.

En RDC, où la population, comparativement, est très jeune, des bruits persistant font état de l'enrôlement d'enfants, qui ensuite devaient remettre leurs cartes à un adulte, en qui l'on devine aisément la « main noire » chargée de bourrer les urnes avec des bulletins dont la présence sera justifiée par les cartes de ces trop jeunes électeurs.

Enfin, il y a la question des étrangers se faisant inscrire comme nationaux. Elle a pris, notamment en RDC, des proportions telles que cela confine à la mythologie maléfique. En cause, principalement, le Rwanda. On a une tendance hystérique à voir des Rwandais partout et à les dénoncer à corps et à cri sans bien sûr s'embarrasser le moins du monde de choses aussi méprisables que la vraisemblance ou la vérification d'une allégation en forme d'anathème.

La RDC est un pays de 70 millions d'habitants, dont en chiffres ronds 32 millions d'électeurs. Les Rwandais sont 10 millions dont vraisemblablement 4 millions votent. Il faudrait donc que toute la population du Rwanda ait été transportée en RDC et frauduleusement enrôlée pour qu'ils représentent 1/8 du corps électoral. Le quotient électoral national étant, toujours en chiffres ronds, de 60.000 voix pour un siège au Parlement, les Rwandais, à eux tous, pourraient décrocher 66 sièges sur 500, ce qui aurait un ordre de grandeur à peu près égal à celui de la représentation au Parlement du MLC de Bemba. Peut-on vraiment dire que le MLC domine la vie nationale ?

Le thème des « infiltrés rwandais » opposés aux « vrais congolais », qui réapparaît à chaque échéance électorale comme à chaque moment de tension a déjà connu plusieurs avatars. Résumons donc, pour les distraits, les épisodes successifs de cette « saga ».

« Congolité I » était, il fallait bien le dire, basé sur un canevas un peu simpliste. Il s'agissait alors des faux Congolais qui n'étaient pas des vrais Congolais vraiment du Congo.. Le regard sourcilleux des fins limiers en « congolité » se braquait alors avec une acuité particulière sur la frontière Est. Le faux Congolais qui aurait voulu (mais en vain, le traître, car on le guettait et on l'avait vu !) passer pour un Congolais, vraiment vrai Congolais du Congo était de préférence Rwandais. Il a quelque chose de Tutsi dans la narine, ou d'interlacustre dans le tibia. Ce « faux congolais » là se reconnaissait surtout à ce qu'il avait d'inconnaissable. Le flou de sa biographie, le brouillard qui planait sur certains épisodes de son CV le désignaient à l'attention. Il était rarement le fils de son père et, au fond, quant à sa mère même, on n'était pas trop sûr. Peut-être que ça vous fait penser à… Chut ! Je n'ai cité personne, mais suivez mon regard…

Ce flou, principe indispensable à l'action, était d'ailleurs un élément si important que sans lui, un Congolais totalement ou partiellement faux passait avec aisance pour un Congolais vraiment Congolais du Congo. Quelques litres de sang portugais, une ascendance belgo-polonaise remuée de burundais, mais connus de tous, n'empêchaient pas d'être un Congolais vraiment Congolais du Congo. Le flou, tout était là ! Pour vous dire mon avis sans ambages, j'avais alors l'impression nette que quelqu'un était visé… (Vous suivez toujours mon regard ? Bon !)

Il faut bien le dire, la grande faiblesse de « Congolité I », c'était précisément de reposer avant tout sur un seul personnage ! Même pour une « star », c'est lourd à porter. Et cela donne une impression de petits moyens, d'économie de bouts de chandelle. Enfin, en un mot, le public pense rapidement qu'on se paye sa tête et qu'on lui présente une « superproduction » au rabais !

Rendons justice aux producteurs : ils s'en rendu compte et ils n'y ont pas été avec le dos de la cuillère. A en croire certains media congolais, ce seraient 60% de la classe politique qui seraient cette fois visés ! De plus, le scénario a fortement gagné en subtilité, par rapport au simplisme des faux Congolais qui n'étaient pas des vrais Congolais vraiment du Congo. Car il s'agit maintenant des Congolais qui tout en étant de vrais Congolais du Congo, ne sont pas SEULEMENT Congolais ! Ah ! Mais c'est là qu'il faut être subtil !

Vous vous croyez tranquille parce que votre Maman était une beauté Luba, et votre Papa un sculptural athlète Zande, et que vous êtes né à Lodja, à distance prudente de toute frontière ? Paisible et tranquille, vous pensez « Plus Congolais que moi, tu meurs !... » Ô tranquillité factice ! Ô trompeuse quiétude ! Halte là, mon gaillard ! Qu'avez-vous fait durant vos années d'exil ? Epousé une Anglaise ? (ou plusieurs ?). Ouvert un commerce à Jandrin-Jandrenouille (« A la Frite du Lualaba – Spécialités exotiques ») ? Postulé un poste de balayeur à Scheveningen ? Et tout ça n'aurait pas fait un peu virer la couleur de votre carte d'identité ? On vous le dit : ça, c'est du spectacle. Tout cela grâce à un petit bout de phrase de la constitution : « *La nationalité congolaise est une et exclusive. Elle ne peut être détenue concurremment avec une autre nationalité* ».

Il n'y a pas de raison de s'arrêter en si bon chemin. On peut déjà prévoir un « Congolité III » encore plus spectaculaire et plus fort dans le « jamais vu ». Parce qu'enfin, après le Congolais qui n'est peut-être pas Congolais, puis le Congolais qui n'est pas seulement Congolais, on pourra mettre en scène « le Congolais qui ne savait même pas qu'il était Congolais ».

En effet, deux ou trois lignes plus bas que le fameux article sur la « nationalité exclusive », figure l'un des alinéas les plus mal torchés de la Constitution, repris d'ailleurs mot à mot de la Constitution de 67. Il stipule que sont Congolais les membres de *« tous les groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituaient ce qui est devenu le Congo (présentement la République Démocratique du Congo) à l'indépendance* ».

C'est un de ces textes de lois mal fichus dont on se demande ce qu'il veut dire exactement. Mais cela veut dire aussi qu'il est susceptible d'interprétations multiples, dont l'une serait « *est Congolais tout personne faisant partie d'un groupe ethnique qui a des membres au Congo* ».

Il y a peut-être un endroit, dans tout le Congo, où la frontière correspond à une séparation antérieure à la colonisation, c'est le lac Tanganyika. Il n'y a pas de tribu établie « à cheval » sur le lac, en partie au Congo, en partie en Tanzanie. Mais cela ne fait que 700 kilomètres sur des milliers qui, toutes, on été tracées sans le moindre souci des groupes que l'on coupait en deux tronçons ou davantage ! Tout au long de ces milliers de kilomètres, il y a des milliers de gens qui pourraient soudain s'apercevoir qu'ils sont Congolais ! C'est là qu'il y aurait du spectacle !

Il suffit d'imaginer un peu en détail les ombre de manœuvres, de manipulations, de personnes impliquées pour se rendre compte que, si les « faux électeurs » existent bien, ils ne peuvent pas exister dans les proportions où beaucoup de scénarii africains, mis en avant pour contester les résultats d'élections, les mettent en avant. Dès que l'on essaye de es imaginer dans la réalité concrète, l'on s'aperçoit qu'ils sont irréalistes. Ils supposent de tels mouvements de foule, un nombre tel de complicités au cours de l'enrôlement, puis du vote et du dépouillement, qu'il est presque inévitable que la fraude soit découverte. Pour que les « faux électeurs » de RDC représentent un seul % des voix, il faudrait qu'ils soient plus de 320.000. Et cela pour un écart de voix de seulement 1%. Cela représenterait une opération de grande envergure (donc, spectaculaire, donc, très vite éventée) pour une influence sur le résultat final qui serait sans doute marginale[1].

La grande faiblesse de la fraude, du moins dans le contexte d'une élection « à l'ancienne », avec du personnel humain et de multiples traces sur papier, c'est qu'il ne suffit pas de glisse dans l'urne un bulletin de plus en faveur de ce qu'on considère comme le « bon » candidat. Il faut que ce bulletin corresponde avec toute une série d'autres données.

Le petit tour de prestidigitation nécessaire pour l'ajouter dans l'urne ou dans une liasse lors du dépouillement est certes à la portée de ben des gens. Mais voilà : il faut aussi que le nombre de bulletins concorde avec le nombre d'électeurs venus voter ! Et que celui-ci concorde avec le nombre d'électeurs inscrits pour ce bureau, etc… En d'autres termes, il faut passer, pour introduire des bulletins frauduleux, par toute une série de contrôles consistant en correspondances croisées entre différents comptages effectués à des moments différents. Or, il va de soi que si l'on veut influencer suffisamment les résultats pour faire élire un candidat en réalité perdant, il faut injecter des bulletins frauduleux en quantité massive. Pour y arriver, il faudrait pratiquement pouvoir compter sur la complicité de tus ceux qui effectuent les opérations de vote ou y assistent : personnel du bureau, témoins et observateurs. Encore une fois, la fraude serait rapidement connue, donc éventée.

[1] Il faut avoir ces ordres de grandeur à l'esprit quand on lit des commentaires indignés à propos de fraudes invariablement qualifiées de « massives ». Il faut aussi rappeler que lorsque l'on doit, in fine, accepter les résultats ou décider de refaire tout ou partie de l'élection, il ne s'agit nullement de certifier que tout s'est passé impeccablement, mais seulement que l'on n'a pas détecté de fraudes ou d'erreurs **en quantité suffisante pour donner à penser que le résultat des élections aurait dû être différent.**

L’organisation de la fraude dans un système où toutes les opérations se passeraient « à l’ancienne » ou « à la main » serait donc difficile, si l’on en attend vraiment une transformation radicale des résultats. Amener de « faux électeurs » en quantité suffisante représenterait une migration qui ne pourrait être discrète. Introduire des bulletins frauduleux en quantité suffisante demanderait également des manœuvres massives que l’on aurait du mal à exécuter « à la sauvette » avec, là aussi, de considérables risques d’être détecté.

La situation changera du tout au tout avec l’entrée en scène de l’ordinateur.

Cela tient à un fait fort simple mais de grande conséquence : toutes les opérations qui doivent se recouper et qui, dans le vote « traditionnel » prennent beaucoup de temps mais sont exécutées, de manière vérifiable par des témoins, par des êtres humains, sont effectuées dans la « machine à voter » en quelques secondes, de manière totalement invisible et, en fait, invérifiable puisque toute vérification devrait être faite par la machine elle-même.

De plus, la fiabilité même de ces opérations n’est pas vérifiable, les programmes utilisés demeurant secret non par la volonté des pouvoirs qui organisent les élections, mais par celle des fabricants de ces mêmes systèmes. Et ce qui est inquiétant, et de nature à inspirer d’inquiétants soupçons, c’est que les pouvoirs organisateurs des élections ne semblent pas, eux, s’inquiéter de cette opacité et de ce secret.

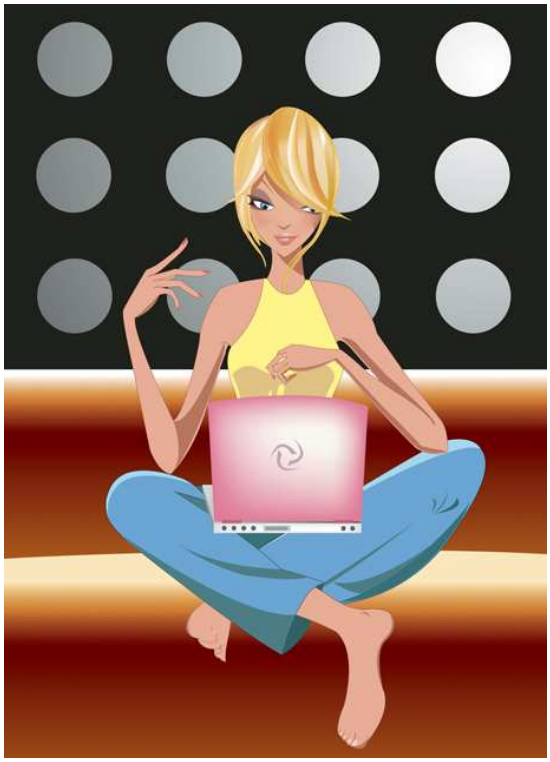

Le vote électronique : « *Hacking Democracy* » ?

« La Démocratie piratée » (*Hacking Democracy*) est le titre d'un film[2] documentaire US qui raconte les recherches et les tribulations de militants américains s'interrogeant sur la régularité de certains scrutins. On ne peut que conseiller à ceux qui s'intéressent à ce sujet de le regarder. Outre le fait qu'on y perd très utilement ses dernières illusions sur la « démocratie » américaine, ce documentaire présente l'intérêt que les recherches des auteurs ont porté tant sur des systèmes de vote intégré que sur des machines électroniques qui ne font que compter le voix. Avec ces dernières, une expérience réalisée en conditions réelles a démontré que le truquage était possible. Or, ce dernier modèle de machine a une fonction assez proche de celle des « serveurs centraux » qui fonctionnent dans beaucoup d'élections africaines.

Les « machines à voter » sont en effet de deux types. Les unes éliminent totalement les bulletins de papier, remplacés par un écran tactile. Les autres servent uniquement au dépouillement de votes émis, comme auparavant, au moyen de bulletins où l'on doit noircir des cases.

Bien que pour le moment l'Afrique soit surtout concernée par ce dernier type de machine, on trouvera ci-après en premier lieu un article déjà un eu ancien, qui concerne les machines à voter « complètes ». Il a l'avantage de faire un exposé complet de l'ensemble du problème.

[2] On peut le voir et le télécharger sur différents sites. Par exemple sur Dailymotion à l'adresse http://www.dailymotion.com/video/x4m9oy_la-democratie-piratee-1-5_news, mais également sur Google, youtube, etc…

Machines à voter : recette pour une fraude électorale parfaite

Par Antonio Fischetti[3]

Un informaticien néerlandais vient de démontrer à quel point les ordinateurs de vote (dont s'équipent plus d'une centaine de villes en France) sont faciles à pirater.

Pour la présidentielle de 2007, plus d'un million de Français voteront sur des ordinateurs. Fini le bulletin papier, ils appuieront sur une touche, un peu comme pour choisir un billet à la SNCF. Vu que le dépouillement ne prend que quelques minutes (un clic, une addition, c'est fini !), les municipalités sont ravies. Mais, pour bon nombre d'informaticiens, ce procédé est antidémocratique car il autorise une fraude indétectable.

Impossible !, arguent les fabricants. Ah, bon, impossible ? Chiche, a répondu l'informaticien néerlandais Rop Gonggrijp. Il s'est procuré une machine à voter et nous a montré comment procéder. Cela, dans le but de stopper dans l'œuf la progression du vote électronique avant qu'il ne se répande en France.

Si je dis de Rop Gonggrijp qu'il est informaticien, vous allez imaginer un expert en blouse blanche. Si je le qualifie de fabricant de téléphones, vous pensez à obscur technicien. Si je le présente comme un hacker surdoué, c'est une sorte de boutonneux à lunettes qui apparaît. Et si je le traite de jeune militant politique alternatif, ça en fait un trublion anar. Rop Gonggrijp est un peu tout ça... et rien de tout ça.

Dans la maison d'Amsterdam où il me reçoit, une dizaine de jeunes s'affairent sur des ordinateurs (voir encadré). Ambiance de boulot décontractée. Au mur, des affiches contre les machines à voter. L'une d'elles montre Staline surtitré d'une phrase qu'on lui attribue : « *Ce qui compte, ce n'est pas qui vote, mais qui compte les votes.* » Une autre paraphrase le film Alien en prévenant : « *Dans le cyberespace, personne ne vous entend voter.* »

Le Parti de la fraude toujours vainqueur

Rop qualifie son travail de « recherche en sécurité » et n'aime pas trop être qualifié de hacker : « *Hacker, cela fait hors-la- loi. Or, non seulement nous ne sommes pas contre la loi, mais, au contraire, nous en sommes de grands défenseurs.* » C'est tout le sens de son expérience sur les ordinateurs de vote (ou machines à voter). Les fabricants disent qu'ils sont fiables et qu'il est impossible de modifier leur programme. Qu'elles sont inviolables, en somme. Inviolables ? Eh bien, c'est ce qu'on va voir.

La première étape a été de se procurer des ordinateurs de vote. Pas facile, car ceux qui les vendent n'aiment pas qu'on mette le nez dans leurs affaires. Alors, Rop a grugé. Il a repéré des municipalités qui avaient des machines en trop, à cause de fusion de bureaux de vote. « *On leur a dit qu'on voulait leur acheter des machines pour organiser les élections du conseil d'entreprise de notre société.* »

C'est comme ça qu'ils ont déniché une machine de la marque Nedap. Pour nous, ça tombe bien. Ce fabricant néerlandais est précisément leader sur le marché français. Tout ce que nous dira Rop aura donc de bonnes chances d'être valable pour la majorité des ordinateurs de vote utilisés en France.

---

[3] paru dans Charlie Hebdo n°756 du 13 décembre 2006. Dessins : Honoré.

Le reste fut un jeu pour Rop : ouvrir le capot avec un tournevis, retirer le composant qui contient le programme, le modifier, puis le remettre dans l'ordinateur[4]. Pour clore la démonstration, Rop me fait simuler une élection. Sur le panneau de l'ordinateur, une dizaine de candidats sont proposés. J'appuie plusieurs fois au hasard. À la fin, un rouleau de papier annonce le résultat du vote. Je découvre que le plus grand nombre de voix est obtenu par un parti (appelé malicieusement « Parti de la fraude ») pour lequel aucun des électeurs multiples que j'incarnais n'a voté. Normal : c'est précisément le parti que la petite manipulation de Rop avantage, quoi qu'il advienne. Une fraude parfaite, qu'aucun observateur de bureau de vote ne pourrait même soupçonner. « *Et ce que j'ai fait, n'importe quel programmateur de bon niveau peut le faire* », conclut Rop.

Des ordinateurs qui ne s'assument pas.

Dans la foulée, Rop montre aussi comment le secret de l'isoloir est aisément bafoué par les machines à voter. Il sort un simple récepteur de radiofréquences (vendu dans le commerce), et se place à quelques mètres de la machine sur laquelle nous continuons de simuler une élection... Et, surprise, le récepteur crépite différemment, selon le candidat choisi sur la machine à voter. Rien de mystérieux : car cette dernière envoie des ondes qui dépendent des touches actionnées. À peu de frais, on pourrait donc connaître les tendances du vote en temps réel, et bien avant le dépouillement.

De retour en France, j'interroge évidemment Nedap. Je constate sur son site Internet que la marque (dont la branche française s'appelle France-Élections) a choisi le mépris en qualifiant l'expérience de Rop de « *soi-disant étude* » et, d'une manière générale, tous leurs détracteurs de gens qui « *pratiquent l'amalgame pour créer le sensationnel et la crainte* ». Pas vraiment sérieux, comme réponse. Pas beaucoup plus sérieux non plus, l'argument selon lequel leur machine ne serait pas un ordinateur car elle n'a ni écran, ni logiciel : « *Nos détracteurs l'accusent à tort d'être un ordinateur de vote [pour] lui attribuer les faiblesses de la micro-informatique [...]. Elle n'est pas attaquable ou piratable au moyen d'un programme et/ou d'un branchement avec ou sans fil dont elle ne dispose pas !!!* » (Les trois points d'exclamation sont de Nedap.)

On joue sur les mots en espérant rassurer le populo. Certes, les ordinateurs de vote n'ont pas de logiciel contenu dans un disque dur... Mais cela revient au même, puisque leur

---

[4] "*Nedap/Groenendaal ES3B voting computer, a security analysis*" de Rop Gonggrijp (en anglais) est disponible à l'adresse http://wijvertrouwenstemcomputersniet.nl/images/9/91/Es3b-en.pdf. Des informaticiens de l'université Princeton ont fait le même genre d'expérience que Rop pour montrer la facilité de fraude sur les machines à voter américaines. Ils ont en tiré une publication et une vidéo.

programme informatique est contenu dans des puces électroniques tout aussi piratables et modifiables ! Que Nedap se défende, c'est bien normal. Mais ça l'est moins de voir cet acteur clé du processus électoral, donc garant de l'honnêteté du scrutin, pratiquer une mauvaise foi qui frise le mensonge. Par exemple, quand Nedap écrit sur son site Internet, à propos des travaux de Rop, qu'« *à l'issue de sa recherche, ce groupe néerlandais a donc constaté que notre machine à voter fait exactement ce qu'on lui demande de faire* ». Oui, elle fait ce qu'on lui demande. Et il suffit justement de lui demander de tricher pour qu'elle le fasse sans rechigner (d'ailleurs, pour montrer à quel point la machine à voter est docile, Rop lui a même appris à jouer aux échecs...).

Hervé Palisson, directeur de France-Élections/ Nedap, va jusqu'à nier les évidences : « *Les machines sont scellées. Pour les ouvrir, il faut un fer à souder.* » Il faut que je lui affirme avoir vu qu'il suffisait d'un tournevis pour lui faire abandonner cet argument. « *Oui, mais les machines sont sous surveillance. Les collectivités sont aussi honnêtes que nous, et tout est fait pour que la fraude ne soit pas possible. Et puis, vous vous rendez compte, il faut de nombreuses complicités et un informaticien.* » Eh oui, c'est justement le genre de choses qu'on trouve dans n'importe quelle municipalité. Quand on lui rétorque que l'existence des fraudes est aussi ancienne que celle des élections, Hervé Palisson ricane en vous classant dans les adeptes de « la théorie du complot ». Car « *la population doit avoir confiance dans les institutions* ». En gros, il n'y a pas de fraude parce que les gens sont honnêtes, et il n'est pas raisonnable de distiller le doute dans les esprits.

Une armée pour surveiller chaque machine

La fraude n'est évidemment pas propre au vote électronique. La question est de savoir si ce dernier la rend moins détectable que le vote traditionnel. J'ai bien l'impression que oui. Avec le papier, il faut supprimer ou substituer des milliers de bulletins. C'est compliqué, et on peut toujours les recompter pour voir s'il en manque. Avec le vote électronique, on change la puce, c'est quasi indétectable, et pour recompter, tintin.

Mais le pire n'est pas là. Dans une élection traditionnelle, pour limiter le risque de fraude, il suffit de surveiller les urnes le jour de l'élection (et quelques jours après s'il y a des litiges). Mais les ordinateurs de vote, c'est en permanence, à longueur d'année et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, qu'il faut les surveiller, comme l'explique l'informaticien Pierre Muller[5]: « *On a beau mettre sous clé l'ordinateur de vote dans les jours qui précèdent les élections, la machine peut être piratée à tout moment, par exemple six mois ou un an avant le scrutin.* » Une telle surveillance étant quasi impossible, il suffit d'avoir la clé du local des ordinateurs et la complicité d'un informaticien, et hop, je t'embrouille. Ni traces, ni soupçon, ni contestation possible. De plus, poursuit Pierre Muller, « *les composants informatiques sont standards et programmés à l'identique sur toutes les machines. Il suffit d'en modifier un, de le dupliquer, d'en préparer un lot à l'avance qu'il suffirait d'installer dans les ordinateurs de vote et toutes les conditions sont réunies pour une fraude massive* ».

Pour une informatique éthique

Et puis, dans tout ça, il y a aussi une question de principe. Les élections, ça se doit d'être totalement transparent. C'est la base même de la démocratie. Or le contenu du programme intégré à l'ordinateur de vote est tenu secret par son fabricant. « *Si on le*

[5] Pierre Muller est le fondateur et l'animateur du site www.ordinateurs-de- vote.org (où l'on trouve aussi le présent article sur les machines à voter).

communique, on donne des informations à ceux qui voudraient frauder », argumente Hervé Palisson.

En somme, l'honnêteté du scrutin repose sur la confiance qu'on attribue à une entreprise privée et commerciale. Ce qui, pour Rop, est parfaitement rétrograde : « *On appelle ça le principe de la "sécurité par l'obscurité" : si personne ne sait comment fonctionne le système, il ne peut pas être piraté. Mais l'ennui, c'est qu'il faut faire confiance au fabricant. Les gens de Nedap sont les derniers à défendre ce concept.* »

Il est réjouissant que l'opposition au vote électronique ne vienne pas de technophobes conservateurs, mais au contraire d'informaticiens à l'avant-garde des inventions. Quelle leçon, de les entendre faire l'apologie du bon vieux papier et reprocher à des élus ignares en informatique d'être « *victimes de la magie de la technologie* » !

Au fait, ça sert à quoi, le vote électronique ? Rapidité de dépouillement, économie de personnel, d'accord. En somme, tout ça pour gagner quatre ou cinq heures. Et qu'est-ce qu'on va en faire, de ces malheureuses heures ? Quand on les met en regard du risque de fraude indétectable, la balance avantages- inconvénients n'est assurément pas en faveur des ordinateurs de vote.

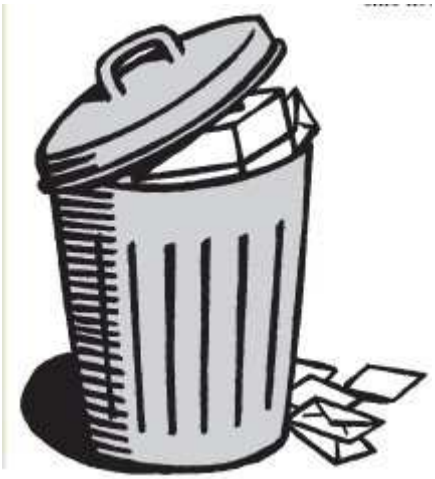

Le vote électronique en France

En France, on compte cent cinquante villes équipées - totalement ou partiellement - de machines à voter, ou en passe de l'être : Bourges, Le Havre, Le Mans, Bagnolet, Orange, Brest, Reims, Boulogne-Billancourt... Au total, plus d'un million d'électeurs concernés.

Nedap est le premier fournisseur, avec quarante-cinq villes et huit cents bureaux de vote équipés. Mais les marques qui se partagent le reste du marché sont tout autant piratables que Nedap, à en croire Rop : « *Soit elles ont le même genre de composants électroniques, soit des composants encore plus faciles à modifier.* »

Les municipalités invoquent tous des gains de temps et de personnel pour le dépouillement. Afin de ne pas instruire qu'un procès à charge, il faut admettre les avantages du vote électronique : les votes nuls n'existent plus (car une touche correspond forcément à quelque chose - mais les votes blancs restent possibles), les petits candidats (qui ne peuvent s'offrir des bulletins papier dans tous les bureaux) peuvent être représentés, et les aveugles peuvent voter sans assistance.

Si on les titille un peu, les mairies se retranchent derrière l'homologation du ministère du l'Intérieur (« *On nous a dit que c'était fiable* »), lequel se retranche derrière l'agrément des labos d'inspection technique. Ces derniers se contentent de vérifier que la machine calcule bien... Ce qui est la moindre des choses. Mais la question de la fraude potentielle n'est nullement envisagée... puisqu'elle n'est pas censée se produire !

Le cas de la ville de Grenoble est exemplaire. Car, après avoir envisagé de s'équiper en machines à voter, elle fait finalement marche arrière. Notamment grâce à Gilles Kuntz, adjoint au maire et maître de conférences en informatique, dont l'intervention mérite d'être largement citée : « *Cet important investissement, dont la rentabilité est loin d'être prouvée, pose de sérieux problèmes démocratiques. L'accès au code source de ces ordinateurs est impossible, même pour la Ville de Grenoble, qui désire les acquérir. Nul ne sait si les experts du ministère qui ont donné l'agrément de ces machines ont pu eux-mêmes examiner ce programme et prouver son exactitude et son inviolabilité.* » Il est significatif que l'une des

premières villes à prendre conscience des risques du vote électronique soit Grenoble... ville qui a précisément fait des technosciences son image de marque.

Cela confirme ce que l'on disait plus haut à propos de Rop : les néophytes ont (parfois) davantage tendance à se laisser engluer dans une foi aveugle en la technologie (foi entretenue par les fabricants) que les spécialistes, plus à même de la démystifier et d'en cerner les dérives possibles.

ROP GONGGRIJP, hacker autodidacte citoyen militant

« *Voter avec un ordinateur, cela revient à donner son bulletin de vote à quelqu'un qui dit qu'il va le remplir pour vous, sans pouvoir vérifier quoi que ce soit.* »

À dix-huit ans, Rop arrête l'école et apprend l'informatique tout seul. Surdoué en la matière, il crée vite un groupe de hackers : « *Mais hacker dans le bon sens. Le but était de forcer l'accès au réseau pour tout le monde, alors que l'Internet n'était pas encore public.* » Déjà, la passion de l'informatique conjuguée à l'action militante. Parallèlement, Rop gagne sa vie en dirigeant une revue d'informatique, puis crée le premier fournisseur d'accès Internet aux Pays-Bas. Aujourd'hui, il dirige une petite entreprise qui fabrique des téléphones cryptés (c'est-à-dire impossibles à mettre sur écoute - pour une clientèle d'hommes d'affaires, par exemple).

Ça faisait longtemps que le vote électronique existait aux Pays-Bas, mais c'est quand la ville d'Amsterdam s'y est mise que Rop a réagi : « *C'est un grave danger si nos enfants grandissent en pensant qu'il est normal de ne pas être autorisé à connaître le fonctionnement des élections.* » Après avoir lancé le groupe « Nous ne faisons pas confiance aux ordinateurs de vote », c'est en octobre dernier qu'il décide de faire la preuve par l'expérience de la non-fiabilité des machines Nedap.

Il s'est ensuivi une énorme remise en question aux Pays-Bas : émissions de télé, création d'une commission nationale, mesures de surveillance renforcée des ordinateurs de vote, interdiction d'une autre marque de machines encore moins fiables que Nedap... Rop envisage maintenant de créer une coordination européenne des mouvements contre le vote électronique.

Une machine NEDAP utilisée en France © Ministère de l'Intérieur

---

Comment pirater un ordinateur de vote

1) 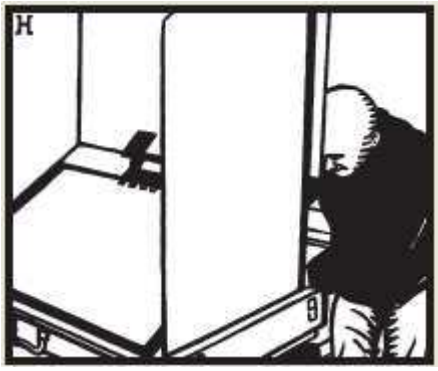
Ouvrir l'ordinateur de vote. À l'avant, des panneaux servent à cacher l'électeur aux regards indiscrets. À l'arrière, le coeur électronique comporte deux couvercles.

2)
Sous l'un d'eux (à droite sur le dessin) se trouve la mémoire qui comptabilise les votes. Ce couvercle s'ouvre avec une clé standard, la même pour toutes les machines, et qu'on peut acheter sur Internet pour moins d'un euro. Ce qui est scandaleux, selon Rop : « *Par souci d'économie, ils n'ont pas voulu faire une serrure différente pour chaque machine. Ce qui montre que la procédure électorale n'est pas prise au sérieux.* »

3) 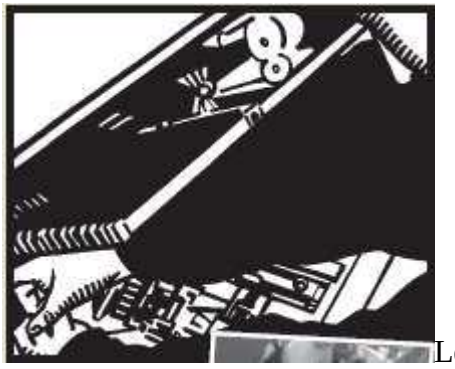 Le couvercle de gauche s'ouvre avec un simple tournevis. Dessous, on accède aux circuits électroniques proprement dits.

4) Retirer un petit composant, qu'on appelle en langage informatique un « Eprom » pour « Ereasable Programmable Read Only Memory », autrement dit, « Mémoire programmable effaçable à lecture seule ». L'Eprom est une « vieille » technologie des années 1980.

5) Installer l'Eprom sur un appareil de lecture relié à un ordinateur (système en vente partout pour une centaine d'euros). Connaître le contenu de l'Eprom demande un peu de travail au début, mais rien d'insurmontable, à en croire Rop : « *N'importe quel bon informaticien peut faire ça. On passe un mois la première fois, puis, une fois qu'on a compris, c'est beaucoup plus rapide.* » Reprogrammer ensuite l'Eprom afin de favoriser le candidat désiré. Le remettre dans la machine à voter. Voilà, c'est fini. Personne ne remarquera la modification.

Application RDCongolaise ou la Saga du Serveur Central

Les expériences américaines, notamment celles de Princeton, dont on voit les informaticiens intervenir dans « *Hacking Democracy* », et qui, elles, ont porté sur des machines à voter similaires à celle citée dans l'article qu'on vient de lire, mais aussi sur des machines à compter les votes, relèvent pratiquement les mêmes faits :

- secret sur ses algorithmes jalousement gardé par le fabricant.
- sécurité « certifiée » par un bureau qui ne fait aucune vérification de sécurité !
- discours justificateur pontifiant du même genre que celui de Nedap

A cela s'ajoute que non seulement ils ont constaté une grande proximité, faisant penser à de la collusion, de la société Diebold (dominante sur le marché US des « machines à voter ») avec les deux partis politiques (démocrate et républicain) de façon variable suivant les états, mais que leur expérience de vote reconstitué en Louisiane, qui portait sur une machine servant à compter les votes, a montré qu'on pouvait l'amener à donner des résultats falsifiés et qu'n y arrivait, non pas par une manipulation exigeant l'ouverture de la machine, comme dans notre exemple franco-néerlandais, mais par une manipulation préalable d'une disquette apparemment « vide ». En d'autres mots, on peut apporter à la machine chargée de totaliser une disquette **contenant à la fois les résultats et les instructions sur la manière dont elle doit les falsifier.**

Le 30 août 2011, sur le site **Beni-Lubero Online**, Oscar Kambale Masimengo, un Congolais du Canada, publie un long « papier » explicatif : « *Pourquoi la CENI fait-elle de l'audit du fichier électoral un tabou?* » Il était assez logique que l'info, dans ce domaine, vienne d'outre-Atlantique, où le vote électronique, mais aussi la fraude subséquente, sont plus développés que dans l'Ancien Monde. Ses concluions vont dans le même sens :

« *Les experts en informatique sont formels : A cet âge de l'informatique, le programmateur du serveur électoral, gère les élections. Ainsi, par exemple, avec la programmation informatique un vote pour Mr X dans un bureau de vote peut se transformer en vote pour Mme Y sur le serveur. Tout dépend de la programmation du serveur. Autrement dit, celui qui programme le serveur électoral d'un pays est en mesure de programmer le gagnant et le perdant, pendant que sur terrain les candidats et leurs supporteurs se laissent distraire par lequel d'entre eux fait le plein du Stade des Martyrs.*
Pour minimiser cette possibilité de fraude informatique, la commission électorale doit être indépendante de tout parti politique pour inspirer confiance aux uns et aux autres. Elle doit se mettre à l'écoute de toutes les parties aux élections, répondre dans la clarté aux différents griefs, être transparente dans le pilotage du processus électoral, etc.
Dans le cas de la RDC, le constat est que sa Commission Electorale Nationale Indépendante (en sigle CENI) n'inspire pas confiance à tous les électeurs et partis politiques. Souvent toute prise de position de la CENI est considérée comme celle de la majorité au pouvoir à cause de l'appartenance de son président au parti au pouvoir, le PPRD. En d'autres termes, l'indépendance de la CENI est mise en doute par plus d'un congolais.

« C'est ainsi que plusieurs partis d'opposition pensent que la CENI refuse l'audit et la gestion concertée du fichier électoral parce que c'est là que se trouve son secret, notamment les bureaux et les électeurs fictifs, les électeurs non-congolais, l'enrôlement des enfants et des militaires, etc.

« D'autres opposants vont jusqu'à prédire que les élections du 28 novembre 2011 se gagneront plus dans le serveur électoral made in China que dans les urnes. »

…

« Qu'en est-il de la situation en 2011 ?

« Plusieurs observateurs pensent que la programmation du serveur électoral de 2011 a été faite ou est en cours de montage dans une firme chinoise. Sachant que l'octroi d'un tel marché stratégique relève de la discrétion du pouvoir organisateur des élections et du Président de la CENI, les partis politiques de l'opposition congolaise ne devraient pas se cramponner seulement sur l'intégration de leurs agents techniques dans l'équipe technique de la CENI. En effet, les agents techniques congolais, qu'ils soient de l'opposition ou du pouvoir, peuvent être réduits en des simples agents de saisie ou des manœuvriers, dans la mesure où ils n'auraient pas participé à la programmation du serveur électoral.

« Ainsi donc, pour se rassurer de la véracité des résultats des urnes, le peuple congolais dans son ensemble doit exiger qu'un outil de souveraineté comme le serveur électoral soit réalisé par des experts congolais de confiance. La RDC regorge d'experts en informatique capables de monter un serveur électoral. Il faudrait ainsi voter une loi qui interdit tout recourt à des experts étrangers (qui par ailleurs coûtent très chers) dans un domaine de souveraineté nationale où la RDC possède ses propres experts.

« Que faut-il faire maintenant qu'il ne reste plus que deux mois avant la tenue des élections dont le serveur viendra de Chine ?

« En attendant que la RDC monte son propre serveur électoral sous la supervision des partis politiques toutes tendances confondues, plusieurs voix s'élèvent pour exiger immédiatement le comptage manuel des bulletins des votes sur toute l'étendue de la République. Cette pratique que même les USA avait utilisée pour départager George W. Bush du candidat malheureux Al Gore, est ce qui peut faire échec aujourd'hui à d'éventuelles fraudes ou manipulations des votes programmées d'avance. Bien que longue, cette méthode aurait l'avantage d'être fiable, moins couteuse, plus pratique et démocratique dans une RDC où l'internet n'est pas une tasse de thé pour tous. La RDC ne devrait plus jamais organiser des élections dont elle ne sait concevoir longtemps en avance l'organisation, le pilotage, le financement, la securité, etc. Le calendrier électoral doit être connu cinq ans à l'avance et rester le même pour toutes les élections pour éviter que les hommes au pouvoir ne s'en servent pour maximiser leur avantage » [6].

Les conclusions de Mr. Kambale Masimengo appellent, à notre avis, deux commentaires. Le calendrier électoral – au moins la date d'échéance - était connu à l'avance. C'est dans l'installation de la CENI et des modifications législatives de dernière minute que l'on a pris du retard. En outre, obnubilé par le comptage électronique des résultats, il perd de vue que les voix que l'on compte ne seront pas fiables, tant que la mise à jour par le RAPTA ne s'appuiera pas sur un recensement préalable de la population.

D'autre part, il semble partir du principe qu'un technicien étranger serait forcément malhonnête, alors qu'un technicien congolais serait pas définition un modèle de vertu civique. Sans doute serait-il surtout essentiel que la rémunération de ces techniciens – quelle que soit leur origine – ainsi que le payement du matériel soient assurés par une caisse qui soit politiquement neutre, qu'elle soit congolaise ou internationale. On est loin du compte ! Les politiciens congolais confondent volontiers l'intérêt du pays avec le leur propre, et les bailleurs de fonds étrangers sont en général « bien disposés » dans la mesure de leur implication dans le pillage du Congo !

L'Opposition congolaise a rendue publique une « Déclaration politique » au lendemain de la convocation, par la CENI, de l'électorat et du lancement de l'inscription des candidats pour l'élection présidentielle et la députation nationale sur toute l'étendue du

[6] On peut prendre connaissance du texte complet sur Beni Lubero Online ou sur http://www.congoforum.be/fr/analysedetail.asp?id=180079&analyse=selected

territoire nationale, rapporte **Le Potentiel** du 26 août sous la manchette : « *CENI-Opposition : guerre de communiqués* ». n peut y lire :

«*Le dialogue entre la CENI et les partis politiques se poursuit à coups de communiqués*, indique le journal. *Avec tous les risques de tendre vers un langage des sourd* (sic)». Le quotidien rappelle qu'une frange de l'Opposition a refusé de signer jusqu'ici le Code de bonne conduite ; elle revient à la charge en accusant la CENI d'avoir fixé unilatéralement les nouvelles dates de dépôt et de traitement des candidatures. «*L'Opposition vient de rendre publique une Déclaration politique au lendemain de la convocation, par la CENI, de l'électorat et le lancement de l'inscription des candidats pour l'élection présidentielle et la députation nationale sur toute l'étendue du territoire national*, rapporte **Le Potentiel**. *Cela suite à la promulgation de la loi n° 11/014 du 17 août 2011 portant répartition des sièges par circonscriptions électorales pour les élections législatives et provinciales». «Cette déclaration politique datée du 23 août 2011 est signée par les responsables de 13 partis politiques de l'Opposition, à savoir le MLC, UNC, UN, MR, UMR, PCB, CRP, UREC, ANADER, RCD, ATD, Forces du Futur et UFC,* décrit le journal. *Ces partis politiques de l'Opposition reprochent au Bureau de la CENI d'avoir pris cette décision de façon unilatérale, sans concertation préalable avec les principaux partenaires au processus électoral*». Les signataires relèvent que la CENI a écourté les délais qui passent de 32 jours à 18 jours et de ne pas avoir pris en compte les contraintes administratives, techniques, logistiques ainsi que celles liées au transport.

Déjà, rappelle **Le Potentiel**, dans son point de presse du 21 août, la CENI y avait livré quelques éléments de réponse. En ce qui concerne l'audit du Fichier central, le pasteur Ngoy Mulunda avait déclaré que «*le Fichier électoral est la base de toute architecture du processus électoral. Point n'est besoin de rappeler les prescrits de la loi portant identification et enrôlement des électeurs. Il apparaît juridiquement difficile d'initier d'autres mécanismes. Cependant, nous proposons la désignation des techniciens spécialisés en informatique émanant de la Majorité et de l'Opposition parce que la question est essentiellement technique pour aborder et discuter la méthodologie de travail utilisée par nos techniciens pour fiabiliser le fichier*». Apparemment, le train du « processus électoral » poursuit sa marche. La CENI qui est confrontée au facteur temps, laisse la porte ouverte mais ne donne pas l'impression de revenir sur ses décisions. **Le Potentiel** fait observer que si l'Opposition, du moins une partie de celle-ci, s'en tient à ses déclarations politiques en adoptant la même attitude comme celle qu'elle a affichée lors de la signature du Code de bonne conduite et la désignation du candidat de l'Opposition à la présidentielle 2011, elle n'aura qu'à s'en prendre à elle-même. Ainsi, le langage des sourds aura fait ses premières victimes.

Il est probable que de tout ce qu'a fait l'Opposition congolaise pour ces élections de 2011, sa seule démarche réellement unitaire demeurera cette « Déclaration politique » où elle pose le vrai problème, c'est-à-dire celle de la possibilité de vérifier toutes les opérations du serveur central. En l'occurrence et pour ne fois, elle a, comme o dit « accordé ses violons ». Malheureusement elle l'a fait en produisant un document disparate asseblant les revendications des uns et des autres.

Que le violons s'accordent ou non, il y a toute apparence que l'on est parti, au moins en partie, sur une mauvaise piste. On s'excite en effet sur l'accès au serveur pour le « toilettage » des listes électorales. Dans l'imaginaire congolais, la « fraude électorale » rime avec les « faux électeurs » - personnes inscrites dans plusieurs bureaux, étrangers, mineurs, militaires…- qui se seraient glissés sur les listes. On se soucie moins, apparemment, de tout ce qui peut se passer lors de la centralisation des votes et du comptage électronique des voix, opérations d'autant plus facile à truquer qu'elles se passent à l'intérieur de l'ordinateur et ne laissent pas de traces matérielles. Comme le programme indiquant à la machine qu'elle doit,

dans une certaine proportion, comptabiliser à l'envers les « mauvais votes » est introduit en fichier caché non dans l'ordinateur central, mais sur les disquettes apparemment vierges contenant les résultats, le trucage peut se dérouler à l'insu de tous, opérateurs, témoins et observateurs étant tous de bonne foi et le serveur central s'étant montré parfaitement innocent lors de toute « visite guidée » par des informaticiens de l'opposition. La question n'est donc pas la date à laquelle on pourra avoir accès aux données, mais la possibilité de tester préalablement tout le matériel qui sera employé, ce qui suppose d'avoir connaissance du programme de l'ordinateur central et non simplement de pouvoir le regarder fonctionner.

Des initiatives de ce genre ne demandent en fait aucune unité : chacune de ces démarches consistait à additionner les revendications de chacun. Le résultat était un pot-pourri comprenant des revendications que a CENI ne peut satisfaire : ni le vote de certaines lois, ni la relaxe de manifestants arrêtés ne relèvent de ses compétences. Elle ne peut doc faire qu'une réponse qui sera interprétée comme un refus, empêchant du même coup toute plus ample démarche sur la seule question réellement essentielle qui était posée : la possibilité de vérifier le bon fonctionnement du terminal.

Malgré cela, on vent d'avoir des nouvelles positives. «*La CENI rassure les partis politiques : à la présidentielle 2011, le dépouillement sera manuel*», renseigne **Le Potentiel** du 12 septembre 2011. «*Le dépouillement des bulletins de vote se fera manuellement*», a répondu le 9 septembre 2011 la CENI à tous ceux qui craignent une manipulation du serveur central destinée à favoriser un candidat, non autrement identifié (Ben, tiens ! NdlR), à l'élection présidentielle du 28 novembre. «*A l'issue des opérations de vote, va intervenir le dépouillement manuel des bulletins en présence des témoins des candidats. Il sera ensuite établi sur place un procès-verbal qui sera signé également par les témoins qui en recevront, chacun, une copie. Tous les procès-verbaux des 62.000 centres et bureaux de vote seront expédiés à Kinshasa où ils seront comptabilisés dans une simple addition arithmétique* », a précisé le professeur Ndjoli, le vice-président de la CENI. Pour se convaincre de la transparence des élections, le vice-président de la Ceni a invité les candidats à la présidentielle, les partis et regroupements politiques à «*placer leurs témoins dans les 62.000 centres et bureaux de vote qui seront déployés sur l'ensemble du territoire national. «Ainsi, ils seront en mesure de suivre les opérations de vote et le dépouillement des bulletins*», a-t-il ajouté. Interrogé sur la vive polémique autour de l'accès ou de l'audit du fichier électoral, Jacques Djoli a répondu qu'il n'y a plus rien dedans, en soulignant que le fichier électoral, qui s'y trouvait, a été remis au Parlement qui s'en est servi pour fixer les circonscriptions électorales. Il a signalé que c'est le 28 septembre, date légale de la publication du fichier électoral, que tous les partis et regroupements politiques pourront prendre connaissance de l'identité des 32 millions d'électeurs enrôlés.

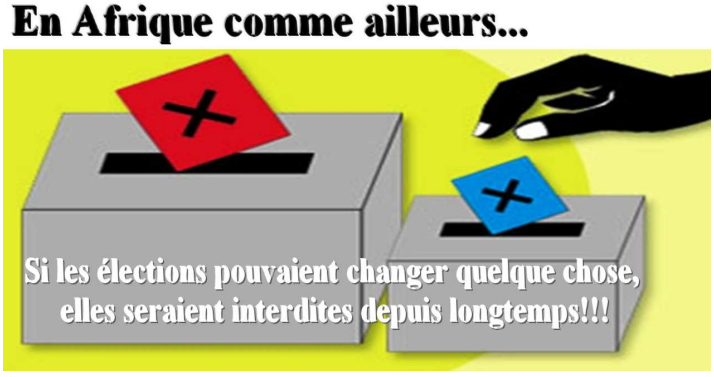
En Afrique comme ailleurs...
Si les élections pouvaient changer quelque chose,
elles seraient interdites depuis longtemps!!!